



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 mai 2015, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

## Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 17 mars 2015
3. Comptes 2014 de la Commune
4. Nomination d'un membre à la Commission culture, loisirs, sports et animation en remplacement de M. François Paccolat, démissionnaire
5. Rapport et arrêté concernant l'abrogation des règlements des services de l'électricité des anciennes communes d'Auvernier et de Bôle
6. Nomination du bureau du Conseil général pour 2015/2016 :
  - un(e) président(e)
  - un(e) premier(ère) vice-président(e)
  - un(e) second(e) vice-président(e)
  - un(e) secrétaire
  - un(e) secrétaire adjoint(e)
  - deux questeurs
7. Communications du Conseil communal
8. Interpellations et questions
9. Divers

Le président, **M. Sylvain Ischer**, ouvre la séance à 20h06 et salue l'assemblée. Il donne lecture de la lettre de démission avec effet immédiat de M. Yann Decnaeck, ainsi que de la lettre de démission avec effet au 31.07.2015 de Mme Sara Laroui.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers généraux.

6 sont excusés : Mme D. Noirjean et MM. D. Florey, J.-F. Künzi, Y. Noirjean, O. Thiébaud et M. Vuillimenet.

1 absent : M. F.-E. Moulin.

Conseil communal in corpore.

Unanimité : 32 ; Majorité absolue : 17

## 2. Procès-verbal de la séance du 17 mars 2015

Le procès-verbal n'appelle aucun commentaire et est accepté à l'unanimité.

## 3. Comptes 2014 de la Commune

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC)**, au moyen d'une présentation Powerpoint, donne un comparatif des comptes 2012 à 2014, soit les résultats, les données significatives, les bilans financiers et les investissements. Elle présente également les prévisions 2015 et les échéances des réformes cantonales.

En résumé, éléments significatifs des comptes 2014 :

- résultat : un bénéfice de plus de 2 millions ;
- au vu du résultat, le Conseil communal a préféré anticiper les dépenses à venir et le choix s'est porté sur des provisions de 2 ordres : celles qui découlent du passage au principe d'échéance en application de la nouvelle loi sur les finances et celle qui permet de mettre en réserve le montant qui devra être versé à la caisse de pension lors du départ à la retraite des employés de fonction dite pénible. La provision pour la part à l'aide sociale permettra d'alléger les charges annoncées au budget 2015 ;
- diminution de la dette communale ;
- montant global des investissements nets relativement stable ;
- le budget 2015 annonçait un déficit de 2,9 millions. Or, sur les 3,5 millions de part à l'action sociale estimés, le solde à charge des comptes 2015 sera de 1,92 million. Le déficit sera d'ores et déjà réduit à 1,35 million.

**M. François Burgat (Commission financière)**. Dans le cadre de son rapport, la Commission relève que la part de cotisations 2015 de Milvignes liée au passage au système de primauté de cotisations est estimée à CHF 400'000.- pour l'année 2015. Ce montant regroupe les employés communaux ainsi que les syndicats (notamment le cercle scolaire) alloués à Milvignes. Cette somme n'a pas fait l'objet d'une provision dans les comptes 2014 ; une remarque a été faite dans le rapport pour indiquer que l'engagement envers Prévoyance.ne devra être couvert dans sa totalité au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2039. Sur la base des comptes 2014, il n'est pas requis de revoir le coefficient d'impôt communal. Le défi de maintenir l'un des coefficients les plus faibles du canton est élevé et la commune de Milvignes doit continuer à maîtriser la gestion des dépenses dans le futur. A l'unanimité des membres présents, la Commission préavis favorablement l'arrêté relatif à l'approbation des comptes de l'exercice 2014 qui comprennent :

- pour le résultat d'exercice avant principe d'échéance, un excédent de revenus de CHF 2'415'991.52 ;
- un excédent de revenus de CHF 1'430.52 au titre du résultat total de l'exercice ;
- des investissements nets de CHF 992'585.71 ;
- une fortune nette de CHF 7'323'174.32 au 31 décembre 2014.

La Commission préavis également favorablement, et à l'unanimité des membres présents, la décharge au Conseil communal pour la gestion durant l'exercice 2014.

**M. Christophe Bissat (PS)**. Alors que le budget 2014 fut difficile à établir, les comptes y relatifs seront quant à eux bien agréables à accepter. Malheureusement, au lieu de servir à de nouveaux projets, ce montant doit être provisionné pour des dépenses à futur découlant de nouvelles obligations et règles financières. Le groupe socialiste

salue la rigueur du Conseil communal qui a parfaitement tenu le budget et géré de manière pertinente l'excédent de recettes fiscales. Le groupe socialiste approuvera les comptes 2014 à l'unanimité.

**M. Philippe Dupasquier (PLR).** Le groupe PLR a pris connaissance avec satisfaction des comptes 2014. Il y a en effet motif à se réjouir du résultat positif, non budgété, et de voir que Milvignes peut encore conserver un coefficient fiscal avantageux. Grâce à cette bonne année, la dette a pu être réduite, mais la commune doit absolument garder la maîtrise de ses dépenses. La conjoncture 2015 est bien différente des années 2013 et 2014 et les rentrées d'impôts ne seront sans doute pas aussi bonnes. L'aide sociale préoccupe par l'ampleur de ses coûts et donc par l'importance des prestations demandées. Au chapitre sécurité publique, concernant les amendes (113.441.000), certains membres du groupe se sont étonnés de voir une différence de presque CHF 50'000.- entre le budget et les comptes. Dans plusieurs comptes et commentaires certains membres ont exprimé leur préoccupation face à des montants investis dans l'entretien des bâtiments, des routes ou des véhicules, montants qu'ils jugent parfois trop faibles. Ils s'inquiètent du moment où il faudra à nouveau intervenir dans l'urgence, avec sans doute des enveloppes importantes. Par des explications par rapport à l'entretien adapté aux projets de rénovation (exemples des collèges des Vernes et des Mûriers), le Conseil communal a répondu aux interrogations, ajoutant que des activités d'analyse et de recensement de l'état des bâtiments, des routes et des véhicules étaient menées, de manière à planifier leur entretien.

Concernant le compte 302 du Théâtre, le groupe PLR souhaite obtenir davantage de détails sur l'exploitation et la vie de cette institution. Cette préoccupation a été formulée au Conseil communal. Le groupe souhaite connaître la situation du bâtiment et ses coûts pour les 5 dernières années et pouvoir se rendre compte du succès des spectacles, c'est-à-dire de l'exploitation de la salle elle-même.

Concernant la forme ou la présentation des comptes, il est noté que certains d'entre eux affichent des différences importantes et n'ont pas toujours un commentaire correspondant, alors que pour d'autres comptes, une explication détaillée est donnée pour un montant de CHF 1'000.- environ.

Le groupe PLR remercie tous ceux qui ont œuvré à l'élaboration du rapport, à l'établissement des comptes et à la préparation des documents. Le groupe, dans sa séance de préparation, a accepté à l'unanimité des membres présents les comptes 2014.

**M. Bertrand Cottier (La Grappe).** Il est réjouissant de constater que, si le budget prévoyait un maigre bénéfice, les résultats montrent une toute autre situation financière avec un bénéfice de 2.4 millions pour un total de charges de 39 millions. Ce qui représente tout de même un excédent de revenus de 6 %. Le groupe se réjouit du fait que la dette communale ait été réduite de 48 à 44 millions durant l'année dernière. Compte tenu des bons résultats évoqués, il est à noter que le ménage communal est bien tenu par l'exécutif, qui en est félicité et remercié. Cette première législature de la commune de Milvignes est cependant celle du rattrapage d'investissements parfois lourds, mais devenus inévitables. A part le projet de création de stations et d'abris pour vélos ainsi que la future traversée en zone 30 d'Auvernier, il n'y a pas eu de projets bien visibles par les habitants des trois villages. Le groupe se réjouit que les finances saines de la commune donne l'opportunité au Conseil communal de proposer à l'avenir l'un ou l'autre projet plus visible et plus enthousiasmant que le remplacement de canalisations. Sans renier ce qui vient d'être sollicité et sans vouloir réfréner les idées du Conseil

communal, le groupe sait que les prochaines années risquent d'être difficiles financièrement étant donné les inévitables reports de charges à venir du canton sur les communes. Dans cet esprit, le groupe accepte unanimement les comptes présentés.

**Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Les comptes sont examinés chapitre, par chapitre, avec les commentaires suivants :

**M. François Gubler (PS)** se demande ce que représente le compte 020.436.021, cotisations CCAP.

**Mme Marie-France Matter (CC)** précise qu'il s'agit des prélèvements perçus auprès des employés pour payer la CCAP. Il s'agit de l'héritage d'un régime particulier dont bénéficiaient les employés d'Auvernier, qui leur octroyait un pont AVS à l'âge de 62 ans. Quand Prévoyance.ne a décidé d'augmenter l'âge de la retraite de 62 ans à 64 ans, les cotisations employés/employeurs sont tombées.

Compte 302, Théâtre, **Mme Marie-France Matter (CC)**, au moyen d'une projection Powerpoint, présente un rapport détaillé sur les activités du théâtre durant l'année civile 2014, à savoir le bilan et les résultats financiers des spectacles d'accueil, ainsi que des locations.

**M. Daniel Sigg (Verts)**, concernant le compte 585.310.030, abonnements journaux & revues, s'interroge sur l'important écart de CHF 20'000.- qui n'est pas expliqué.

**Mme Josette Schaer (CC)**. Il ne s'agit pas d'une dépense pour des abonnements ou des journaux, mais pour l'édition d'une brochure, par le GSR, qui s'appelle « La Boussole ». Elle est offerte aux nouveaux retraités de la commune, mais tout le monde peut également l'acheter au prix de CHF 3.- au guichet social ou dans les administrations communales. Cette brochure recense toutes les références et adresses d'associations. Il s'agit d'une dépense unique.

**M. Daniel Sigg (Verts)** souhaite des informations concernant le compte 620.318.020, Vadec : déchets urbains incinérables, car il y a une grande différence.

**M. Frédéric Laurent (CC)** répond que le compte inclut l'incinération des déchets issus des poubelles publiques récoltées par la voirie. Le Conseil communal aimerait que ce poste puisse être diminué, car les poubelles publiques sont utilisées comme alternative aux sacs taxés. C'est pour cette raison qu'un montant de CHF 20'000.- avait été porté au budget, mais heureusement, ce chiffre n'a pas été atteint.

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC)** ajoute que le ramassage des déchets est maintenant imputé dans un autre chapitre.

**M. Daniel Sigg (Verts)** est d'avis que, vu que les comptes sont assez déficitaires dans ce domaine-là, il serait bien d'avoir une certaine transparence. Cela servirait à la discussion au moment de l'établissement des nouveaux tarifs.

Concernant le compte 700.313.000, Analyse réseau et contrôle eau, **M. Louis Godet (Vert'lib.)** demande s'il ne serait pas mieux de séparer l'analyse et le contrôle, afin qu'il y ait une visibilité concernant ce montant de Fr. 22'000.-. Ce n'est, en effet, pas la même

chose de contrôler la qualité de l'eau ou de faire des recherches de fuites sur le réseau. M. Godet souhaiterait savoir comment sont réparties ces deux rubriques.

**M. Frédéric Laurent (CC)** précise qu'un contrat sur 5 ans a été établi pour l'analyse de l'eau avec le laboratoire Lab'eaux. Ce laboratoire était déjà actif à Bôle et à Colombier et les coûts ont pu être ainsi compressés en élargissant le contrat sur Milvignes.

*Information complémentaire fournie par le service des finances : la répartition des coûts entre l'analyse et le contrôle est d'environ 50%-50%. Il faudra voir si le nouveau plan comptable MCH2 permettra de dissocier ces deux rubriques.*

A la rubrique 700.311.001, achat de compteurs, **M. François Gubler (PS)** remarque qu'une somme de CHF 25'000.- a été budgétée et que, finalement, un montant de l'ordre de CHF 3'000.- a été dépensé. Il se demande ce qui explique cette différence.

**M. Frédéric Laurent (CC)** précise qu'un petit nombre de compteurs d'eau a été acheté, que le stock de compteurs qui se trouvait chez le concessionnaire d'Auvernier a été regroupé avec le solde des compteurs de Bôle et que, probablement, du matériel supplémentaire a été recensé. Il ne voit pas d'autre explication.

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC)** rappelle que, lors des séances de groupes, une remarque a été faite que les montants ne correspondaient pas aux commentaires dans les rubriques concernant les taxes déchets ménages et les taxes déchets entreprises. En fait les commentaires sont justes, mais les chiffres ont été inversés dans les deux rubriques.

**M. Daniel Sigg (Verts)** souhaiterait faire une proposition pour l'année prochaine, à savoir ajouter une colonne supplémentaire qui montre le budget de l'année suivante.

**M. Pascal Varesio (PLR)** rappelle qu'il a été demandé, concernant les investissements, de pouvoir connaître les crédits déjà bouclés et ceux qui sont encore en cours.

**Mme Edith Aubron Marullaz (CC)** confirme que l'information a été envoyée aux conseillers généraux la veille par courriel.

**Mis au vote, l'arrêté relatif aux comptes 2014 est accepté à l'unanimité.**

#### **4. Nomination d'un membre à la Commission culture, loisirs, sports et animation en remplacement de M. François Paccolat, démissionnaire**

**M. Pascal Bruni (La Grappe)** propose la candidature de M. Yanick Bussy, laquelle est approuvée tacitement par acclamations.

#### **5. Rapport et arrêté concernant l'abrogation des règlements des services de l'électricité des anciennes communes d'Auvernier et de Bôle**

**M. Frédéric Laurent (CC)** fait mention de la convention GRD entre Milvignes et Eli10, envoyée pour information par courriel ce jour-même aux membres du Conseil général. Cette convention remplace les deux règlements d'électricité d'Auvernier et de Bôle et s'inscrit dans une suite logique, puisque les communes d'Auvernier et de Bôle avaient

décidé d'intégrer cette SA en mains publiques, qui s'appelait, autrefois, le G8. L'abrogation de ces deux règlements est donc purement formelle, mais du ressort du législatif.

**M. Pascal Varesio (PLR).** Le PLR n'a pas de remarques particulières à formuler, mais ses membres ont regretté de ne pas avoir reçu copie de la convention avec le rapport. Le groupe souhaite également rendre le Conseil communal attentif aux différents tarifs appliqués dans les villages. L'arrêté est accepté par une large majorité des membres du groupe.

**M. Ivan Calderon (La Grappe).** Cette action s'inscrit dans la volonté de se désengager des tâches demandant des compétences spécifiques et très spécialisées, dans le but de gagner en termes d'efficacité et, cela restera à vérifier, en termes financiers. En effet, la convention avec un Gestionnaire de Réseau de Distribution délègue les travaux associés à une entité qui assure le fonctionnement du réseau électrique dans tous ses aspects. D'autre part, il sera pertinent, d'ici quelque temps, de présenter un bilan dans le but de comparer le scénario d'avant la convention avec celui qui fait l'objet du rapport aujourd'hui. Sous ces considérations, le groupe se prononce en faveur du rapport et de l'arrêté.

**Mme Dagmar Picci (PLR)** dit regretter que des documents soient envoyés aux conseillers généraux au dernier moment. Il serait bien que ces derniers reçoivent les documents un ou deux jours avant la séance afin de pouvoir prendre le temps de les consulter et d'en discuter.

**M. Frédéric Laurent (CC).** Concernant les tarifs de l'électricité, deux tarifs au lieu de trois sont appliqués actuellement sur Milvignes depuis 2014, ceci grâce à Eli10 qui a permis d'uniformiser ceux d'Auvernier et de Bôle. Le tarif appliqué par Eli10 est plus bas que celui du Groupe E, puisque ce dernier verse des redevances à la commune. Le Conseil communal s'est déjà approché du Groupe E, mais harmoniser les tarifs entre Eli10 et le Groupe E sera délicat. Concernant la convention GRD, M. Laurent tient à préciser que, si elle n'a pas été transmise au préalable, c'est parce qu'elle relève de la compétence du Conseil communal et n'est pas l'objet du rapport au Conseil général. Toutefois, compte tenu des différentes questions posées dans les groupes, le Conseil communal, dans sa séance de ce jour, a décidé de l'envoyer aux conseillers généraux.

**M. Olivier Lebeau (PLR)** est d'avis qu'à partir du moment où cette convention est mentionnée dans l'arrêté, il aurait été bien de la joindre d'emblée, même si cela relève de la compétence du Conseil communal. Concernant les tarifs, M. Lebeau comprend bien que cette différence de tarif est difficile à exprimer et à chiffrer, mais ce travail a pu être fait pour le tarif de l'eau. Il aurait été intéressant d'avoir une estimation ou un chiffre, car il serait délicat de répondre aux administrés qui s'interrogeraient sur leur facture de ces prochains mois. M. Lebeau s'interroge également sur la nécessité de prendre l'arrêté rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier. Il se demande en effet, si des citoyens voyaient leur facture augmenter, quelles seraient leurs voies de recours et si cette rétroactivité ne pourrait pas poser de problèmes.

**M. Frédéric Laurent (CC).** La décision du Conseil communal de confier la gestion de la distribution à la société Eli10 n'a rien à voir avec les tarifs. La convention GRD fixe les modalités entre la commune et le gestionnaire. Les tarifs sont fixés chaque année sur la base de l'achat de l'énergie dont se charge Eli10. Il faut ajouter encore le coût du

transport de cette énergie, qui est le tarif Swissgrid fixé par la Confédération. Ni la commune, ni Eli10 ne font de bénéfices sur les tarifs.

**M. Olivier Lebeau (PLR).** La question n'est pas de savoir quel sera le tarif appliqué, mais quelle sera la compensation d'un montant insuffisamment perçu jusqu'au 31 décembre 2014, comme cela est dit clairement au point 13 du préambule de la convention : « *La commune a perçu, jusqu'au 31 décembre 2014, vis-à-vis du consommateur, un montant insuffisant (sous-couverture des années précédentes) ou excédentaire [...]* ». Apparemment, certains vont recevoir un montant, d'autres s'en verront prélever un. En conséquence, il serait bien de savoir de quel ordre sera la compensation perçue, dans quel village et si cela se fera au niveau des consommateurs particuliers.

**M. Frédéric Laurent (CC).** Comme le tarif doit être fixé avant même d'avoir consommé l'énergie, il peut y avoir au final de grosses différences. Ce problème apparaît chaque année. Les tarifs sont néanmoins contrôlés par l'Office fédéral de l'énergie. Le tarif de l'énergie dépend donc de la compensation du trop ou du pas assez perçu l'année précédente, ainsi que de l'achat et du coût de distribution. La validité de l'arrêté a été fixée rétroactivement, car le Conseil communal voulait que la compensation des tarifs pour les réseaux d'Auvernier et de Bôle corresponde à l'année comptable. C'est aussi pour cette raison que la nouvelle convention GRD a été établie pour janvier 2015. La convention a été examinée par les juristes d'Eli10 et de la commune, ce qui a occasionné du retard dans la signature, qui est intervenue en mars 2015.

**M. Olivier Lebeau (PLR)** comprend bien ce système, mais craint une compensation particulière aux villages lorsque les coûts seront adaptés au niveau du territoire communal.

**M. Marc Wallinger (PLR).** Concernant le marché de l'électricité, depuis quelques années les entreprises et les gros consommateurs peuvent choisir leur fournisseur. Dès 2018, cette mesure va s'étendre aux particuliers et M. Wallinger se demande si les citoyens de Colombier, actuellement fournis par le Groupe E, pourront choisir un autre fournisseur, tel qu'Eli10.

**M. Frédéric Laurent (CC)** confirme cette future liberté de choix et explique que le Conseil communal a aussi décidé de confier ses réseaux à des professionnels pour faire face à cette ouverture du marché, qui devrait intervenir autour de 2017-2018. La gestion va devenir complexe et la commune est maintenant bien armée pour affronter cette complexité, tout en restant propriétaire de ses réseaux.

**M. Marc Wallinger (PLR)** se demande dès lors si cela vaut la peine que le Conseil communal entame des négociations avec le Groupe E concernant l'adaptation des tarifs, si les consommateurs choisissent un autre fournisseur en 2018.

**M. Frédéric Laurent (CC)** dit que la situation de Milvignes est particulière et que l'on vit en 2015. M. Laurent essaie, depuis son entrée en fonction, de rapprocher les deux entités, Groupe E et Eli10, et l'effort est probant dans le cas du changement des lampadaires. Et comme nul ne sait comment l'avenir sera fait, il est mieux de travailler en fonction des problèmes actuels.

**M. Mathias Bauer (PLR)** se demande si l'abrogation des règlements doit absolument intervenir rétroactivement ou si elle ne peut pas être prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**M. Frédéric Laurent (CC)**. Effectivement, en tous les cas, c'est le règlement GRD qui est effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et l'abrogation des deux anciens règlements est une disposition formelle.

**Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Mis au vote, l'arrêté est accepté par 31 oui et 1 non.**

## 6. Nomination du bureau du conseil général pour 2015/2016

- un(e) président(e) : le groupe PLR propose **M. Philippe Du Pasquier**, actuel vice-président ;
- un(e) premier(ère) vice-président(e) : le PS propose **M. Fred-Eric Moulin** ;
- un(e) second(e) vice-président(e) : le PLR propose **M. Olivier Steiner** ;
- un(e) secrétaire : le PS propose **M. Mauro Vida** ;
- un(e) secrétaire adjoint(e) : La Grappe propose **M. Ivan Calderon** ;
- deux questeurs : le PS propose **M. François Gubler**, le PLR propose **M. Hugues Scheurer**.

Les personnes précitées sont élues tacitement par acclamations.

## 7. Communications du Conseil communal

**M. Frédéric Laurent (CC)**. Le Conseil communal regrette vivement de constater qu'il ne voit pratiquement aucun conseiller général participer aux manifestations organisées par la commune. Il est d'avis que n'est pas un bon exemple pour la classe politique.

**Mme Marlène Lanthemann (CC)**. Concernant la boîte à troc qui a été initiée à Auvernier, il a été demandé, dans un groupe politique, si cette pratique allait s'étendre à tout le territoire de Milvignes. Etant donné qu'il s'agit de l'initiative personnelle d'une habitante d'Auvernier, soutenue par le Conseil communal, ce dernier n'en assume donc pas la responsabilité. Toutefois, si des habitants se sentent concernés par la même démarche, ils pourront contacter la personne qui est à la base de ce projet.

Concernant la passerelle des Perreuses à Colombier, Mme Lanthemann informe qu'une étude a été réalisée, laquelle confirme que le Conseil communal a eu raison d'en interdire l'accès de façon urgente et précipitée. Compte tenu de cette analyse, une réouverture provisoire est exclue. Pour la suite, le bureau d'ingénieurs a élaboré quatre variantes, allant de la démolition totale à une reconstruction complète de la passerelle. Deux autres variantes intermédiaires, aux solutions techniques différentes, permettent de la restaurer. La variante de restauration assurant une durée de vie de l'ouvrage entre 30 et 40 ans a été choisie par le Conseil communal, qui présentera prochainement une demande de crédit.

**Mme Josette Schaer (CC)**. Des bornes électriques pour recharger les voitures seront installées à la fin de l'été sur le territoire communal. Le projet est en cours de finalisation avec Viteos, mais comme la dépense reste dans les compétences du Conseil communal, aucune demande de crédit ne sera soumise. Une borne sera installée dans chaque village. Pour rester dans cette même démarche écologique, les véhicules communaux qui seront achetés à futur, seront électriques.



## 8. Interpellations et questions

Néant.

## 9. Divers

**M. Daniel Sigg (Verts)** demande si une réponse a été reçue suite à une lettre qui avait dû être envoyée par la commune aux grandes surfaces concernant les bennes à verre.

**M. Frédéric Laurent (CC)** dit avoir rencontré les responsables de la Migros et avoir pris connaissance des efforts que font les grands distributeurs, Migros et Coop, pour mettre à disposition des consommateurs de quoi récupérer tous les emballages des produits qu'ils vendent. Concernant la benne à verre, elle était propriété de la Migros. Comme les voisins s'étaient plaints du bruit à toute heure et qu'il y a eu des incivilités, le magasin a décidé d'enlever cette benne. En outre, des bouteilles qui n'étaient pas produites par la Migros étaient également déposées. Ce n'est donc pas une baisse de prestations de la part de la commune et celle-ci n'a aucun moyen légal de contraindre la Migros à laisser une benne. L'important est que le distributeur mette à disposition les containers nécessaires à la récupération de leurs propres emballages. D'autre part, M. Laurent informe que, durant l'été, seront installés des containers aériens, du type de ceux qui se trouvent déjà à Cortaillod ou en Ville de Neuchâtel. Ils sont plus élégants et moins coûteux à vider.

**M. Patrice Blanc (PLR).** Le groupe PLR invite l'assemblée et le public à partager le verre de l'amitié en l'honneur du nouveau président du Conseil général, M. Philippe Du Pasquier.

**La séance est levée à 21h30.**

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président :      Le secrétaire :

Ph. Du Pasquier      M. Vida